

« On va se battre » : le maire de Saint-Père-Marc-en-Poulet s'oppose à un projet de méthaniseur

letelegramme.fr/ille-et-vilaine/saint-malo-35400/on-va-se-battre-le-maire-de-saint-pere-marc-en-poulet-soppose-a-un-projet-de-methaniseur-6979130.php

February 9, 2026

À Saint-Père-Marc-en-Poulet, le projet de méthaniseur de la société La Lande suscite déjà l'opposition du maire et d'associations locales. En cause : la crainte d'un détournement de terres agricoles.



Le futur méthaniseur devrait être installé au nord de la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet, entre les routes départementales 4 et 74. (Bernard GAILLARD)

[À peine déposé à la préfecture le 25 novembre](#), un projet de méthaniseur à Saint-Père-Marc-en-Poulet rencontre déjà l'opposition du maire et d'associations locales. Porté par la société La Lande, il prévoit l'installation d'une unité de méthanisation, sur 1,7 hectare, au nord de la commune, au lieu-dit de la Launay Riault.

À lire sur le sujet [Méthanisation : « C'est très compliqué de contrer un projet », affirme l'avocate](#)

Moins de 30 t de matières traitées

Moins de 30 tonnes de matières seront traitées chaque jour — fumiers bovins, ensilage de maïs et d'herbe, déchets de céréales et seigle vert — soit 10 900 tonnes par an. Cette unité permettra de produire 1,8 million de m³ de biogaz, avec une injection dans le réseau de 104 Nm³/h de biométhane, représentant une production annuelle d'environ 9,6 GWh. Un volume équivalent à la consommation de 1 800 à 2 200 habitants.

Pour ce type de projet, traitant moins de 30 tonnes par jour, la réglementation prévoit une simple déclaration ou un enregistrement auprès de la préfecture. Aucune autorisation complète, ni enquête publique, ni étude d'impact ne sont requises.

« Cela limite à la fois les possibilités d'opposition et l'information du public, explique Adeline Bourdais, directrice générale des services de la commune. Notre rôle se limite à émettre un avis défavorable. » La décision finale revient, en effet, au préfet.

Des terres agricoles dédiées au méthaniseur ?

Le maire, Jean-Francis Richeux, se dit « au pied du mur » : « C'est une opération à visée financière. Je ne suis pas contre les méthaniseurs, mais ici, il s'agit de produire des déchets pour s'enrichir. » L'élus craint que des terres agricoles destinées à l'alimentation humaine soient détournées vers le méthaniseur. « Un tel projet va à l'encontre de la stratégie de l'agglomération pour protéger l'agriculture de demain. Sans oublier l'impact environnemental de la circulation des camions, certains venant de Baguer-Morvan. »

Une inquiétude partagée par Eaux et Rivières de Bretagne, qui estime que le détournement pourrait atteindre 70 hectares de terres agricoles. Elle note également que la superficie cadastrale des parcelles du projet est de 3,6 hectares, « ce qui laisse penser que le projet pourrait être dimensionné pour être plus important que la déclaration », indique Marie-Pascale Deleume, membre de l'association.

